

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Janvier 2021

L' an 2021 et le 19 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MARIE Michel Maire

**Présents** : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, PEREIRA Nadine, MRS : ARLAUD Denis, DEBRE Stéphane, DETRET Dominique, PETIT François, RENIER Emmanuel, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : SAVE Christine à Mme MICHEL Yasmina, THAUSE Kathelyne à M. RENIER Emmanuel, ZIMMERMANN Géraldine à M. MARIE Michel, M. BRANLARD Edme à M. DETRET Dominique

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 13/01/2021

**Date d'affichage** : 13/01/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MASCARELLO Christine

Après lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve  
- Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

M MARIE demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention de coopération culturelle pour la gestion de la Médiathèque

M Laurent MAGNE, chef de projet santé du Pays Nivernais Morvan, est venu présenter le rôle du Pays Nivernais Morvan dans la sauvegarde et le développement des maisons médicales.

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2020 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS  
LOIRE MORVAN - 19\_01\_2020\_001

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE : EXECUTION DES TRAVAUX  
REAMENAGEMENT PRL - 19\_01\_2020\_002

CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT DE DEVELOPPEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN -  
19\_01\_2020\_003

CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE POUR LA GESTION DE LA MEDIATHEQUE -  
19\_01\_2020\_004

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2020 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN**

réf : 19\_01\_2020\_001

Mr Le Maire :

**RAPPELLE** que la compétence voirie est du ressort de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (CCBLM),

**RAPPELLE** que notre droit affecté en voirie à la CCBLM en 2020 s'élevait à 28 446,09€.

**RAPPELLE** que des travaux de voirie ont été réalisés en 2020 sur notre commune pour un montant de 29 888,24€ HT soit 35 865,89€ TTC. Il apparaît donc un dépassement de notre droit affecté d'un montant de 1 161,06€ qui doit être reversé à la CCBLM sous forme de fonds de concours.

**VU** la délibération en date du 17/12/2020 de la CCBLM relative au fonds de concours voirie

**INFORME** qu'il y a lieu de prendre une délibération concordante à la CCBLM relative au versement d'un fonds de concours à la CCBLM pour les travaux de voirie 2020 pour un montant de 1 161,06€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le versement d'un fonds de concours pour les travaux de voirie 2020 pour un montant de 1 161,06€ à La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE : EXECUTION DES TRAVAUX REAMENAGEMENT PRL**

réf : 19\_01\_2020\_002

Monsieur le Maire :

**RAPPELLE** qu'une étude a été menée par le cabinet ALLIANCE afin de définir une nouvelle offre d'hôtellerie de plein air. Le cabinet ALLIANCE nous a transmis son rapport définitif.

**RAPPELLE** la délibération en date du 17 novembre 2020 concernant le choix de l'architecte URBAN INGENIERIE-SASRL SIGYBE;

**DIT** que l'on peut prétendre à une aide de la région Bourgogne Franche-Comte suite à l'obtention d'une subvention de 1% de la communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM)

**EXPOSE** l'estimation globale de la phase d'exécution des travaux pour un montant de 934 041,40 € HT soit 1 120 849,68 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'estimation globale de la phase d'exécution de l'opération pour un montant de 934 041,40 € HT soit 1 120 849,68 € TTC

**FIXE** le plan de financement de la phase d'exécution des travaux de la façon suivante :

- Montant de l'opération TTC : 1 120 849,68 € TTC
- Subvention CCBLM : 8 000€
- Subvention Région : 150 000 €
- Autofinancement :

O Solde HT : 776 041,40€

O TVA 186 808,28€

**SOLLICITE** la subvention de la région Bourgogne Franch-Comté prévue au plan de financement

**AUTORISE** Mr le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles en vue du financement nécessaire à la réalisation du projet et notamment à rechercher d'autres financeurs.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT DE DEVELOPPEMENT PETITES VILLES DE DEMAIN**

réf : 19\_01\_2020\_003

Monsieur le Maire :

**RAPPELLE** que le dispositif *Petites villes de demain* vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

**RAPPELLE** que la commune de Châtillon-en-Bazois a été retenue pour bénéficier de ce dispositif.

**INFORME** que dans le cadre de la mutualisation des moyens entre les communes et la communauté de communes Bazois Loire Morvan, il a été convenu que la communauté de communes reculait et mettait à disposition un agent de développement en charge des Petites Villes de demain aux communes de Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert

**DONNE LECTURE** de la convention de mise à disposition proposée par la communauté de communes Bazois Loire Morvan

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de développement Petites Villes de Demain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir et notamment la dite convention

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE POUR LA GESTION DE LA MEDIATHEQUE**

réf : 19\_01\_2020\_004

Le Conseil Municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, par délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2018, de restituer la compétence « bibliothèque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**CONSIDERANT** que le maintien de ce service public existant est un enjeu important pour l'accès de la population à la culture, ainsi que pour la vitalité et l'attractivité du territoire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de déterminer les modalités de partenariat entre les communes s'engageant dans le maintien de ce service à la population,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de coopération culturelle à conclure avec les communes souhaitant bénéficier de ce service,

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer les conventions de coopération culturelle,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## QUESTIONS DIVERSES :

M MARIE :

- **INFORME** que l'annulation de la subvention USEP Noël 2020 n'est plus à délibérer. Mme MASCARELLO **EXPLIQUE** que suite à différents échanges avec le directeur, il semblait que ce dernier n'avait pas besoin de cette subvention. Or il s'agissait d'un quiproquo. Aussi, la subvention USEP Noël 2020 a été mandatée ce jour.

- **FAIT PART** d'un droit de préemption :

- Vente bâti situé au 34 rue du Docteur Dubois de Mme Marie-Thérèse GAUTHERON pour un montant de 50 000 €

Le Conseil Municipal **RENONCE** à son droit de préemption pour cette demande.

M SAVE :

- **EVOQUE** la commission communication :

- Le bulletin municipal est quasiment terminé. Un comité de lecture composé de citoyens va effectuer un travail de relecture. La parution est prévue pour fin janvier début février au plus tard.
- Pour le site internet, un cahier des charges a été établi pour transmission à des web développeurs locaux. L'idée serait que la mise en ligne soit effectuée avant le début de la saison. Il faudra être réactif en l'alimentant régulièrement.
- Pour le panneau lumineux, la CCBLM doit nous répondre quant à son remplacement

- **ANNONCE** que l'architecte du village d'enfants est d'accord pour rencontrer la municipalité afin d'évoquer l'aménagement de la partie basse du village d'enfants.

Mme MASCARELLO :

- **FAIT PART** que suite au 2<sup>ème</sup> confinement, l'ensemble des cours d'enseignements artistiques n'a pu être réalisé en présentiel. Des simulations ont été effectuées dans le cadre des dégrèvements à appliquer pour la tarification du 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021. Les communes adhérentes ont été informées et consultées afin de les impliquer dans l'école de musique. Aussi, il est nécessaire d'attendre l'avis du copil avant de délibérer. Le vote est donc reporté au mois prochain.

- **DIT** que pour le fleurissement et l'accueil du tour de France, il serait nécessaire de faire appel à la population afin d'avoir un groupe citoyen qui puisse participer et aider dès la prochaine réunion.

- **EVOQUE** les écoles :

- Cantine scolaire : dans le cadre de la crise sanitaire un nouveau protocole nous a été adressé. Il s'agit des préconisations suivantes : pas de brassage, les enfants ne doivent pas se servir eux-mêmes. L'idée serait de préparer un message aux parents pour les informer du protocole renforcé.

M MARIE **INFORME** d'une nouvelle embauche au restaurant scolaire en CDD suite à l'arrêt de travail d'un agent qui est cas contact.

- Une grève des enseignants doit avoir lieu mardi prochain. Au vu de la crise sanitaire actuelle, il ne sera pas possible de mettre en place un accueil des enfants car quatre classes sont concernées. Cela impose trop de contraintes. Néanmoins, il serait nécessaire de réfléchir à la manière de s'organiser différemment lors des prochaines grèves.
- L'organisation du plan vigipirate a été modifiée. Les parents peuvent désormais accompagner les enfants dans la cour jusqu'à la porte de l'école.

M VANHOUTTE :

- **INFORME** que le comité national de vaccination recommande le transport des personnes pour la vaccination. M MARIE **PRECISE** que le centre social a mis en place un dispositif de transport pour ses adhérents. Il serait judicieux que la commune aide les non adhérents. Il est à noter que la Sous-Préfecture a pris bonne note de notre proposition de mise à disposition de la MJC comme centre de vaccination. Néanmoins, l'ARS a déjà défini les centres de vaccination.

M PETIT :

- **ANNONCE** que trois des roulottes vendues sont parties. M MARIE **RAPPELLE** qu'il sera nécessaire de prévoir un appel d'offres pour les prochaines ventes de roulottes.

- **DEMANDE** où en est l'aménagement au port d'un poste de pêche pour les personnes à mobilité réduite. Il serait judicieux de l'effectuer durant les travaux du port. M MARIE **DIT** avoir l'accord du canal pour ces travaux s'ils sont financés par la commune.

M DETRET :

- **DEMANDE** où en est le projet de la gendarmerie. M MARIE **REPOND** être dans l'attente de la décision du ministère.

Séance levée à: 21:55

En mairie, le 25/01/2021  
Le Maire  
Michel MARIE